

Un nommé P. F. Garnier avait été commis par le roi pour l'exercice de la moitié du greffe manualiste de la sénéchaussée et du Siège Présidial en 1763. Il avait fait agréer en 1766 par le Tribunal comme expéditionnaire un ancien commis sans fortune appelé Drevon et qui, malgré son âge avancé, prit fantaisie de se marier en secondesTM noces avec une jeune fille de Lyon. Garnier, que ce projet d'union contrariait, craignit que son commis ne fût tenté d'abuser de sa confiance; n'ayant pu, sur une première demande, obtenir un rendement de compte, il révoqua sa procuration, présenta comme nouveau commis-greffier Léonor Huet et obtint une ordonnance du sénéchal qui l'autorisait à faire mettre les scellés dans le domicile de Drevon. Après l'information ordinaire de vie et moeurs et la prestation du serment de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, d'être fidèle au roi et d'observer les ordonnances, arrêts et règlements relatifs à l'exercice du greffe manualiste, Huet fut installé dans ses fonctions le 5 octobre 1167.

La surveillance *dès-Grandes Archives* de la sénéchaussée n'était alors dans les attributions d'aucune personne spécialement désignée et responsable. Les clefs en passaient dans les mains de quiconque avait besoin d'y pénétrer. On avait laissé tomber en désuétude les anciens usages concernant l'entretien et la conservation de ce dépôt. En 1776 le syndic de la ville de Saint-Chamond ayant eu besoin de la copie d'une transaction notariée intervenue en 1671 entre le seigneur de Saint-Chamond et les habitants de la communauté de cette ville, relativement aux communes du Fay, à la banalité des fours